

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général**Lettre datée du 30 septembre 2004, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration écrite de la Délégation britannique, exerçant son droit de réponse, après la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République de Maurice, M. Jaya Krishna Cuttaree, devant l'Assemblée générale, le 28 septembre 2004 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 9 de l'ordre du jour.

(Signé) Emyr Jones Parry

**Annexe à la lettre datée du 30 septembre 2004, adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation britannique exerçant son droit
de réponse à l'allocution faite par le Ministre mauricien
des affaires étrangères dans le cadre du débat général,
le 28 septembre 2004**

Le Gouvernement britannique maintient que le Territoire britannique de l'océan Indien est britannique, et cela depuis 1814. Il ne reconnaît pas la revendication de souveraineté du Gouvernement mauricien.

Toutefois, le Gouvernement britannique a confirmé que Maurice était le seul État pouvant prétendre formuler une revendication de souveraineté une fois que le Royaume-Uni renoncerait à sa propre souveraineté sur ledit territoire.

Les gouvernements britanniques successifs ont donné des assurances au Gouvernement mauricien que le territoire serait cédé lorsqu'il ne serait plus nécessaire à des fins de défense.

Le Gouvernement britannique demeure ouvert à toute discussion concernant le régime du Territoire britannique de l'océan Indien ou l'avenir de celui-ci. Il a déclaré qu'une fois venu le moment de la cession, il ne manquerait pas de prendre contact avec le Gouvernement mauricien.

Le Gouvernement britannique attache un grand prix à sa coopération étroite et constructive avec le Gouvernement mauricien sur un large ensemble de questions, et espère que cette coopération se poursuivra.
